

Èvre-Thau-St Denis

# DE L'actualité des Bassins versants èvre-Thau-st Penis

CONSULTEZ NOTRE SITE

www.evrethausaintdenis.fr

# EPIT'EAU



Dans le cadre de son premier Contrat Restauration Entretien (CRE), le SMiB s'est engagé dans un programme de travaux sur le bassin de l'Èvre pour les années 2009 à 2014. Les bassins de la Thau et du S¹ Denis, ayant rejoint notre syndicat en 2012, n'ont pas encore pu en bénéficier.

Pendant cette même période, le syndicat a développé un large programme de communication en direction du grand public

(plaquettes, guide du riverain, site Internet...). Des animations scolaires ont été mises en place sur le bassin de l'Èvre en 2011, et depuis 2012 elles s'adressent également aux écoles des bassins Thau et S' Denis.

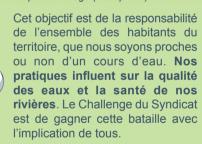
Ce premier contrat arrive à son terme en mai 2014. Après un diagnostic et la définition d'un nouveau programme d'actions, le prochain CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) va prendre le relai. Il concernera l'ensemble des bassins Èvre - Thau - S' Denis.

En attendant, le Syndicat a sollicité un avenant auprès de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général ...) pour prolonger les actions d'une année.

Au cours de l'année 2013, la Commission Locale de l'Eau a poursuivi l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en vu de définir les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques.

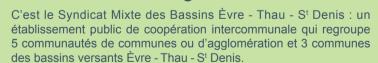


L'Èvre après un orage (Beaupréau)



Jean-Claude MORINIÈRE Président du SMiB

#### Le SMiB, C'est quoi?



Il œuvre pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et zones humides. L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

# UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS!

Le SMiB a pour rôle la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants Èvre - Thau - S' Denis. Il porte notamment le CRE et le SAGE. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions sur la réglementation ou des conseils sur des projets en lien avec les cours d'eau et les zones humides.

Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-St Denis CS 10063

SMIB o

49602 BEAUPRÉAU CEDEX
Tél. 02 41 71 76 83

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr

#### Collectivités adhérentes au SMiB :

Communauté d'Agglomération du Choletais, Communautés de Communes de la Région de Chemillé, du Centre Mauges, du Canton de St Florent-Le-Vieil, Montrevault Communauté, communes de La Renaudière, de St Macaire-en-Mauges et de St André-de-la-Marche.



Nos partenaires financiers :



#### Animations scolaires

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire et Mauges (CPIE) et la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA), le SMiB propose trois animations destinées aux élèves des écoles primaires des bassins Èvre - Thau - St Denis.

L'objectif est de sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



Animation en bordure du Beuvron (Andrezé)

Dans la mesure du possible, ces animations sont réalisées sur le cours d'eau le plus proche de l'école.

1 123 élèves ont déjà participé à ces animations depuis 2011.

Cette année, une nouvelle animation est proposée par la FDPPMA: « Heureux comme un poisson dans l'eau ». Elle s'ajoute aux modules existants (« Jouons au pays de l'eau » et « Bilan santé de ma rivière ») et permet aux élèves de :

- découvrir la faune aquatique, la morphologie et la diversité des poissons;
- savoir reconnaître quelques espèces de poissons ;
- comprendre leur répartition dans les rivières et leur mode de vie.

Ces animations sont prises en charge financièrement par le SMiB pour les écoles des bassins Èvre - Thau - S¹Denis.

#### vallée de la Thau : site d'importance pour les oiseaux



La Thau est un ancien bras de la Loire dont l'amont a été déconnecté par la construction de la digue au XIXème siècle. Elle serpente au fond d'une vaste vallée sans relief, couverte majoritairement de prairies inondables par les crues de la Loire et/ou les apports du bassin versant de la Thau. Cependant, l'affaissement du lit du fleuve depuis les années 70 a réduit la fréquence et l'ampleur des inondations dans la vallée de la Thau. Les terrains deviennent labourables et l'intérêt des prairies naturelles humides diminue.

Les prairies de fauche que l'on y trouve sont très favorables, en période de nidification, à la présence d'une population d'oiseaux caractéristique : Courlis cendré, busards, Tadorne de Belon, Vanneau huppé... Au printemps, il est possible d'entendre le Râle des genêts, une espèce rare, dont les basses vallées angevines toutes proches constituent le bastion à l'échelon européen.

Au printemps et à l'automne, de **nombreux oiseaux migrateurs** transitent par la vallée de la Thau : passereaux, limicoles (bécassines et chevaliers), hérons... Des canards hivernent si les niveaux d'eau sont suffisants.

Cet intérêt avifaunistique (en particulier pour le Râle des genêts) a justifié l'intégration de la vallée de la Thau dans le **Réseau Natura 2000**. Ce dispositif permet aux agriculteurs du site de bénéficier d'aides financières (Mesures Agro Environnementales) en échange de pratiques favorables à la nidification des oiseaux (prairies exploitées en fauche tardive uniquement).



Râle des genêts

### Fiche d'identité des Bassins versants Èvre - Thau - St denis

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi, en fonction de l'endroit où tombe la goutte d'eau, elle ira : soit dans le bassin versant de l'Èvre, soit dans un bassin versant voisin (Thau, St Denis, Layon ou Moine, par exemple).

#### Bassin versant de l'Èvre :

- Superficie : 573 km²
- 45 communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : 567 km, dont 93 km pour l'Èvre
- Source de l'Èvre : **Vezins**
- Confluence avec la Loire : Le Marillais

#### Bassin versant de la Thau :

- Superficie : 72 km²
- 6 communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : 79 km, dont 12 km pour la Thau
- Source de la Thau : Montjean-sur-Loire
- Confluence avec la Loire : St Florent-le-Vieil

#### Bassin versant du St Denis :

- Superficie : 30 km²
- 6 communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée :
   29 km, dont 9 km pour le St Denis
- Source du St Denis :
   Bourgneuf-en-Mauges
- Confluence avec la Loire :
   Montjean-sur-Loire



N°6 - Décembre 2013

#### Panneaux routiers aux aBords des Cours d'eau

À l'initiative du SMiB, des panneaux routiers ont été installés sur l'Èvre et ses affluents pour indiquer le nom des cours d'eau et leur appartenance au bassin versant. Depuis 2010, 110 ponts ont ainsi été équipés sur les routes départementales, communautaires ou communales.

Suite à l'extension de son périmètre, le SMiB va financer l'achat de panneaux sur les bassins versants de la Thau et du St Denis. Cette action concernera les routes départementales.



anneau routier (St Florent-le-Vieil)

#### Actions et travaux

Depuis 2009, le SMiB engage des actions sur le bassin versant de l'Èvre dans le cadre d'un programme de travaux sur 5 ans couvert par un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général).

Sur cette carte, vous pouvez visualiser les actions réalisées par le SMiB depuis décembre 2012 ainsi que les travaux en cours et à venir.

D'autres actions n'apparaissent pas sur cette carte dans la mesure où elles concernent l'ensemble des bassins Èvre - Thau - St Denis :

#### Actions réalisées

• Conception d'un guide du riverain (téléchargeable sur notre site Internet dans la rubrique « communication », et disponible sous forme papier au SMiB)

#### Actions en cours ou à venir

- · Ouvertures coordonnées des vannes sur l'Èvre et ses affluents de mi-décembre 2013 à fin janvier 2014.
- · Lancement d'une étude préalable au futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (programme d'actions de 5 ans) à l'échelle des bassins Èvre - Thau - St Denis.
- Création d'une exposition grand public (mise à disposition dans les mairies et manifestations).
- · Mise en place d'une newsletter.



Abattage de peupliers cultivars (Botz-en-Mauges)

# Plantations et clôtures (La Salle-et-Chapelle-Aubry)

différents aménagements :

retalutage ponctuel des berges,

resserrement du lit.

Durant l'hiver 2011/2012, des travaux de d'améliorer l'auto-épuration du ruisseau, de Un dossier a été déposé au préalable

restauration de la végétation ont été réalisés stabiliser le fond du lit et de diversifier les auprès de la Police de l'eau afin de pouvoir

recharge granulométrique du fond du lit,

#### ArBres têtards : intérêts et menaces

L'arbre têtard est un arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales). Après cette première taille de formation, les des mammifères, branches sont coupées en moyenne tous les 10 ans (entre novembre et mars).

humides, il est fréquent de retrouver plusieurs En effet, dans certains secteurs, des centaines essences formées en têtards : frênes, saules, de frênes têtards sains ont été et sont encore chênes, érable champêtre, peuplier noir...

Ces arbres façonnent le paysage de par leur silhouette et constituent parfois le témoignage d'un bocage autrefois très présent.

#### Ils présentent de nombreux intérêts :

- production de bois régulière,
- épuration importante de l'eau,
- leur système racinaire.

• lieux de vie pour de nombreuses espèces former de nouveaux souvent protégées comme des insectes sujets, d'entretenir (Rosalie des Alpes...), des oiseaux les têtards existants, cavernicoles (Chouette chevêche...) et d'éviter les abattages

En bordure de cours d'eau ou dans les prairies Ces arbres têtards sont aujourd'hui menacés. abattus sans se préoccuper du renouvellement. Le bois de loupe (anomalies/excroissances du bois) est extrêmement recherché pour une utilisation en placage. Le pâturage peut également être à l'origine de la disparition des haies non protégées. Le broutage empêche le renouvellement des jeunes plants. Quant au piétinement, il fragilise les systèmes racinaires, d'où l'importante des clôtures pour conserver

de la Thau et du St Denis

Limite du bassin versant de l'Èvre

Périmètre du SMIB Évre-Thau-SI Denis

l'évolution du peuplement piscicole. Ces travaux

devraient permettre le retour d'espèces de

poissons sensibles vis-à-vis de la qualité de





\*\*\*\*\*

CHOLET

Pose de blocs épars

- A Restauration et entretien
- Abattage de peupliers cultivars
- d'arbustes locaux
- Restauration de zones humides
- Études diverses

- Restauration et entretien

- d'arbustes locaux
- Restauration physique du lit
- Restauration de zones humides
- Études diverses



#### Actions réalisées :

- de la végétation des berges
- Broyage des branches
- Plantations d'arbres et
- Pose de clôtures et d'abreuvoirs
- Restauration physique du lit
- Pose de panneaux routiers
- Animations scolaires

#### Actions en cours ou à venir :

- de la végétation des berges Broyage des branches
- Abattage de peupliers cultivars
- Plantations d'arbres et
- Pose de clôtures et d'abreuvoirs
- Pose de panneaux routiers
- Animations scolaires

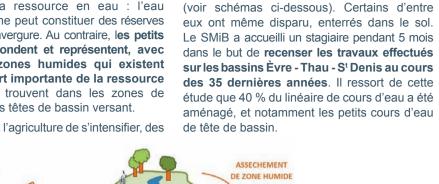


#### stabilisation des sols et des berges grâce à des haies denses et bien équilibrées (arbres, arbustes, herbacées...). Il est primordial de Entretien de frênes têtards (Le Marillais)

# Pour permettre à l'agriculture de s'intensifier, des

#### Assainissement agricole : Bilan des travaux passés

Les Mauges se situent sur un secteur particulièrement imperméable du massif armoricain. Cette caractéristique détermine la nature de la ressource en eau : l'eau s'infiltre peu et ne peut constituer des réserves souterraines d'envergure. Au contraire, les petits cours d'eau abondent et représentent, avec les quelques zones humides qui existent encore, une part importante de la ressource en eau. Ils se trouvent dans les zones de source, appelées têtes de bassin versant.



zones humides ont été asséchées et des petits

cours d'eau ont été redressés et recalibrés

lors de campagnes d'assainissement agricole

Aménagement de cours

lors des travaux

passés

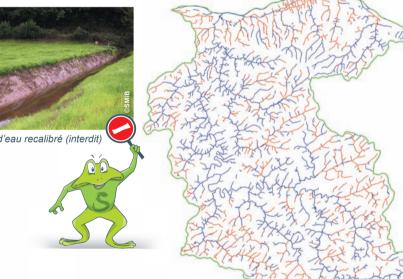
d'eau et de zones humides

d'assainissement agricole



14 fois moins de nitrates ! Une autre reméandrage de ruisseaux et de la recharge conséquence des travaux d'assainissement granulométrique du fond du lit. Il est également est qu'aujourd'hui beaucoup de cours essentiel de protéger les têtes de bassins d'eau ont perdu leur identité et sont considérés par tous comme des fossés ou de simples émissaires hydrauliques.

Si remettre en cause l'ensemble des travaux d'assainissement agricole



les écrevisses autochtones. En effet, les que le recalibrage ou le curage de cours d'eau,

cours d'eau recalibrés ne jouent plus le même et d'envisager la restauration des secteurs les rôle que les cours d'eau naturels : ils épurent plus détériorés, en effectuant par exemple du

versants préservées.

Rapport disponible sur le site

www.evrethausaintdenis.fr



SAGE Èvre - Thau - St Denis

### opération « Èvre sans déchet »

Le 6 avril 2013, une opération « Èvre sans déchet » a été organisée en partenariat avec le Club de Kayak de Beaupréau, le CPIE Loire et Mauges, la ville de Beaupréau et la Communauté de Communes du Centre Mauges.

Au cours de l'après-midi, 30 bénévoles ont parcouru l'Èvre en aval de Beaupréau pour ramasser les déchets présents dans les arbres et sur les berges.

L'équivalent de trois containeurs a

bénévoles qui ont participé à cette action malgré des conditions climatiques défavorables.

Nous souhaitons renouveler cette opération début avril 2014 lors de la Bénévoles présents lors de l'opération semaine du développement durable. « Èvre sans déchet »



# été ramassé sur 14 km de rivière. Nous remercions l'ensemble des

### Parution D'une newsletter

des bassins Èvre - Thau - S' Denis » afin de communiquer nous communiquer votre adresse mail ou vous inscrire sur régulièrement sur l'avancée des études, des actions et sur la notre site Internet. politique de l'eau en général.

Le SMiB va mettre en place une newsletter intitulée « La lettre Si vous souhaitez être destinataire de cette newsletter, veuillez

#### Alternatives au DésherBage Chimique en agriculture

par les pesticides (désherbants notamment) suppression des traitements chimiques. constitue aujourd'hui une préoccupation de premier plan. Si les collectivités œuvrent de plus en plus dans ce sens avec la mise en place d'alternatives au désherbage chimique (désherbage vapeur, balayeuses, paillage, acceptation de l'herbe...), il existe également des méthodes alternatives au « tout d'horizon du matériel pouvant être employé :

• La bineuse et la désherbineuse : utilisées pour le désherbage des plantes sarclées la qualité de l'eau). (cultures de printemps espacées, comme le maïs ou le tournesol),

· La houe rotative et la herse étrille outils polyvalents permettant de désherber également les céréales à paille.

Ces outils peuvent être utilisés en substitution complète ou bien en complément du désherbage chimique. La désherbineuse combine par exemple luttes mécanique et chimique. L'utilisation de ces outils réduit significativement l'emploi d'herbicides chimiques. La désherbineuse permet par exemple de diviser les quantités de produits phytosanitaires par

La contamination des milieux aquatiques 3; la houe et la herse peuvent permettre la

Pour l'usage de tous ces outils, la prise en main, le réglage et le choix de la période d'intervention (stade de la culture ou stade des adventices) sont primordiaux. Ces techniques demandent autant de savoir-faire qu'un désherbage chimique bien maîtrisé.

chimique » en agriculture pour lutter contre les Qu'elles soient préventives ou curatives, ces « adventices » (plantes indésirables). Petit tour **techniques, si elles sont bien appropriées** au contexte de l'exploitation, sont l'assurance de bons résultats et répondent aux enjeux environnementaux (notamment concernant

> Article rédigé en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire



# Nouveaux Classements des Cours d'eau

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000, impose aux états membres de restaurer la qualité des cours d'eau pour atteindre le « bon état écologique », ce qui implique de restaurer la « continuité écologique ». À quoi cela correspond-il ?

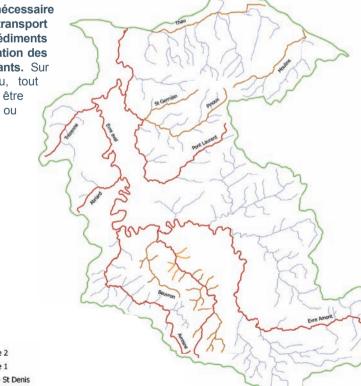
Il s'agit de permettre aux organismes vivants

(poissons, mammifères, insectes...) et aux sédiments (sables, limons et vases) de circuler librement. Ce principe concerne essentiellement les obstacles à l'écoulement rencontrés sur les cours d'eau (barrages seuils, buses, etc.).

Pour atteindre cet objectif, le préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne a signé le 10 juillet 2012 deux arrêtés de classement de cours d'eau (liste 1 et/ou liste 2).

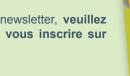
La liste 1 vise à protéger certains cours d'eau de toute nouvelle implantation d'ouvrage. Sur ces cours d'eau, la création d'obstacles à la continuité écologique (barrages, seuils...) est interdite, et ce quel qu'en soit l'usage.













une érosion régressive du fond du lit et un • création de banquettes et îlots submersibles,

Zoom sur les travaux du ruisseau de la Bellière

2013 sur un tronçon d'environ 500 mètres afin • pose de blocs épars.

anciennes mines d'or, de nombreux embâcles

ainsi que les anciennes vannes d'un ouvrage

ont été supprimés. Cet ouvrage d'une hauteur

de 2 mètres était un obstacle pour les poissons.

Il y avait aussi une accumulation importante de

Suite à cette ouverture et aux différentes crues,

déficit d'habitats piscicoles ont été constatés.

Le SMiB est alors intervenu début octobre

sédiments en amont de l'ouvrage.

le long du ruisseau de la Bellière. En aval des écoulements et les habitats.

Chaussée sur l'Èvre (Le Marillais)

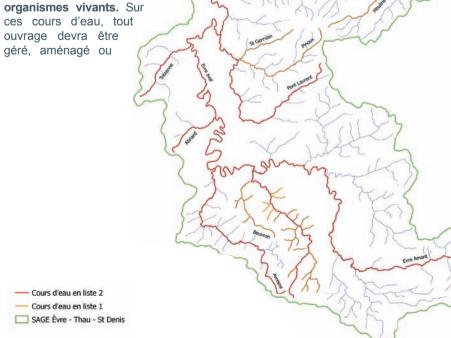
mentionne l'arrêté.

supprimé pour assurer cette libre circulation

Pour les bassins Èvre - Thau - St Denis, les cours d'eau classés sont les suivants :

et ce, d'ici le 22 juillet 2017 comme le

• Liste 1 : Èvre, Beuvron, Avresne, Planche, Abriard, Trézenne, Pont Laurent, Pinoux, St Germain. Thau et Moulins.



Cours d'eau en liste 1 SAGE Èvre - Thau - St Denis



N°6 - Décembre 2013

300 tonnes de graviers, cailloux et blocs ont Pour mesurer l'impact, une pêche électrique

ainsi été apportés et mis en place dans le a été réalisée avant les travaux. En 2015,

fond du lit. Ces matériaux ont été utilisés pour un nouveau suivi sera effectué pour mesurer

réaliser ces travaux

l'eau et des milieux.

N°6 - Décembre 2013





Ruisseau des Moulins (La Pommeraye)

Arrêté le

10 mars 2010

qu'est-ce que le SAGE?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. Ce document est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. L'élaboration du SAGE compte plusieurs phases. Le document d'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages ainsi que le diagnostic ont été approuvés respectivement en mars et novembre 2012.

Périmètre du SAGE l'Eau

Etat des lieux Commission Locale de

Arrêtée le

8 septembre 2010

Diagnostic

Approuvé par la CLE le

13 novembre 2012

stratégie

Scénarios et

2013-2014

Ecriture du SAGE

2015

#### Avancement bu SAGE

#### **Elaboration du SAGE**

• Etapes validées : état des lieux, diagnostic, tendance.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE (adoptés en 2012) rend compte de l'état des milieux aquatiques et des usages de l'eau, et définit les enjeux du SAGE. Quant au scénario tendanciel (adopté en mai 2013), il prévoit les évolutions de la qualité de l'eau, des milieux et des pressions de dégradation des cours d'eau.

• Etape en cours : scénarios alternatifs et stratégie.

Ce travail consiste à établir des scénarios pour chaque activité, qui permettront l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux. Les choix validés seront intégrés dans la stratégie du SAGE, qui constituera la « feuille de route » de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE (validation prévue au 1er semestre 2014).

#### Etude sur la gestion quantitative

28 mars 2012

Approuvé par la CLE le

• Origines :

Les sécheresses récurrentes et la faiblesse des débits estivaux sur les cours d'eau du territoire, ainsi que la demande pour le développement de l'irrigation ont mené le SAGE Èvre -Thau - St Denis et le SAGE Layon-Aubance à lancer une étude sur la gestion quantitative de l'eau. Celle-ci a débuté en novembre 2012.

• Objectifs :

Il s'agit d'étudier les comportements saisonniers des cours d'eau, les pressions de prélèvements (pompages, évaporation) et de rejets, et de définir des seuils de débits minimum à respecter



pour maintenir un bon fonctionnement biologique et morphologique des cours d'eau. In fine, des volumes prélevables par secteur et par période seront définis et répartis par activité (notamment pour l'irrigation). Ils devront permettre de respecter les seuils préalablement établis.

#### Inventaires des zones humides, des haies et des cours d'eau

Le SAGE demande aux collectivités de son territoire de réaliser l'inventaire des éléments ayant des fonctions essentielles pour la ressource en eau : les zones humides, les haies et les cours d'eau. Montrevault Communauté est la première collectivité à avoir réalisé ce diagnostic selon la méthode



préconisée par le SAGE Èvre - Thau - St Denis.



La Loi sur l'eau de 1992 définit les zones

humides. Quant à la Loi de 2006, elle reprend et précise les aspects réglementaires encadrant les opérations détruisant les zones humides.

Ainsi, dès que 1 000 m² de zone humide sont

dégradés ou détruits, le projet est soumis à la

réalisation d'un « dossier Loi sur l'eau ». En

outre, toutes les collectivités souhaitant créer

ou réviser leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent y intégrer au minimum une cartographie

Zone humide pâturée (Jallais)

Pourquoi ces inventaires?

• Lois sur l'eau de 1992 et 2006 :

#### Quels objectifs?

Cet inventaire permet de recenser à un moment précis les zones humides, les haies et les cours d'eau et de connaître leur état de fonctionnement. Il permet également d'en estimer la fonctionnalité et les éventuelles dégradations, afin d'identifier des secteurs à protéger ou à restaurer.

L'inventaire apporte aussi aux collectivités, aux usagers professionnels, aux agriculteurs et aux particuliers la connaissance des futures contraintes liées à leurs projets d'urbanisation. La collectivité a ensuite la possibilité de définir ses zones « à urbaniser » de manière plus pertinente, en protégeant les zones humides.

L'inventaire a enfin pour objectif de sensibiliser tous les acteurs concernés et le grand public à l'importance des zones humides, des haies et des cours d'eau dans le fonctionnement du bassin versant.

# Chaudron-en-Mauges a Gagnerie Cours d'ear Zones hur

#### • Prescriptions des SAGE :

des zones humides de leur territoire

Lorsqu'un SAGE est approuvé, l'inventaire des zones humides est obligatoire dans les 3 ans qui suivent son approbation. Les SAGE voisins de l'estuaire de la Loire, Sèvre nantaise et Layon-Aubance sont approuvés.

· Rôle des zones humides, des haies et des cours d'eau :

Quand ils sont en bon état, les zones humides,

les haies et les cours d'eau assurent plusieurs rôles fondamentaux dans la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Ils permettent une **régulation hydrologique** (diminution des pics de crue, de l'érosion des sols, alimentation des cours d'eau en été), la filtration des sédiments et l'auto-épuration des polluants, l'hébergement d'une biodiversité spécifique... Ils représentent également des atouts économiques (pâturage et fauche, exploitation du bois), récréatifs (pêche, chasse, promenade...) et paysagers.

#### Quelles conséquences ?

L'inventaire des zones humides n'a pas de conséquence réglementaire directe ; les zones humides inventoriées existent déjà et sont donc soumises à la réglementation. L'inventaire permet de savoir où se situeront d'éventuelles contraintes d'aménagements.

L'inventaire et la caractérisation des haies permettent à la collectivité d'identifier les éléments du bocage qui doivent être protégés (arrachage interdit ou soumis à autorisation et/ou compensation).

L'inventaire des cours d'eau sera à terme repris dans les cartes réglementaires régissant notamment les distances de culture, d'épandage d'effluents d'élevage et de traitement par les pesticides.

#### L'eau vous consulte, Bilan

Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, une consultation sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques a été organisée par le Comité de bassin Loire-Bretagne. Il s'agissait d'identifier de façon partagée les questions importantes auxquelles le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 devra répondre pour restaurer un bon état des eaux.

Près de 6 000 contributions ont pu être collectées.

Plus de 400 partenaires, dont le SMiB, se sont mobilisés à l'échelle du bassin Loire Bretagne en faveur de cette concertation : affichage, informations papier et Internet, réunions de travail... Ce sont plus de 300 manifestations qui ont été organisées, générant 240 articles de presse.

Les personnes ayant répondu partagent globalement les préoccupations proposées.

Certaines propositions font quasiment l'unanimité :

- · la sauvegarde des cours d'eau et des zones humides,
- la maîtrise des pesticides et des engrais, · la collecte et le traitement des eaux usées,
- · l'alimentation en eau potable,
- les économies d'eau.

D'autres propositions suscitent une adhésion moindre, comme le stockage de l'eau en période hivernale.

Afin de prendre en compte les avis exprimés, le Comité de bassin Loire Bretagne a analysé l'ensemble des contributions et a modifié les documents de travail préfigurant le prochain SDAGE.



L'Èvre (La Chapelle-St-Florent)

#### Pour plus d'informations :

http://www.eau-loire-bretagne.fr